Les raisons de la crise de l'éolien

THIERRY PORCHET

Les éoliennes de Mont-Crosin au-dessus de Saint-Imier. La crise au sein des SIG a relancé le débat sur la meilleure manière de développer l'éolien en Suisse romande. ARCHIVES

> Energie

La démission du directeur des SIG pose la question du modèle économique choisi

> La surenchère a gangrené les projets d'éoliennes

> Une nouvelle approche concertée est proposée

Willy Boder BERNE

«Comment voulez-vous travailler sérieusement comme cela dans l'éolien? Alors qu'on proposait 20 000 francs pour obtenir un terrain, d'autres offraient une salle polyvalente aux autorités communales.» Dépité, ce responsable d'une société électrique de Suisse romande critique la manière dont s'est développée, sur les crêtes du Jura, la course aux sites propices à l'installation d'éoliennes.

Cette surenchère explique en grande partie la crise qui secoue les Services industriels de Genève (SIG) après le départ, mi-septembre, du directeur général André Hurter. Deux modèles commerciaux se sont opposés: celui développé à coups de dizaines de millions de francs par la société Ennova en collaboration exclusive avec les SIG et celui, plus prudent et progressif, mis en place par plusieurs sociétés électriques dont Romande Energie ou Groupe E.

Le modèle Ennova est basé sur le lancement, à crédit, de très nombreux projets. La société de 25 personnes, présidée par le Tessinois Claudio Zanini, ancien banquier d'UBS, a multiplié les projets de sites d'implantation pour un total de 840 mégawatts (MW), alors qu'une seule éolienne développe une puissance de quelque 2 MW.

Les SIG ne possédant pas de territoire éolien naturel, contrairement aux Vaudois de Romande Energie ou aux Fribourgeois de Groupe E, ils ont accepté de confier le développement d'un volumineux portefeuille éolien à des conditions financières qui sidèrent les connaisseurs de la branche. Les SIG sont entrés dans Ennova à hauteur de 13 millions de francs (20% du capital) et ont avancé 33 millions de francs, dépensés en frais d'études et de prospection. Ces millions, obtenus sans garantie de résultat final, ont fait monter les enchères sur les terrains au détriment des consommateurs romands d'électricité captifs, qui financent indirectement ces investissements par leur facture d'électricité.

De plus, a appris *Le Temps*, les SIG ont accepté de verser, à la délivrance du permis de construire pour une éolienne, la somme de 650 000 francs environ par mégawatt de puissance. «Les SIG se sont acheté une place à la table de poker», résume Stéphane Genoud, président du conseil d'administration de SwissElectricity, société spécialisée dans l'optimisation des dépenses énergétiques. «C'est vrai qu'on a accepté de passer deux fois à la caisse», confie une personne proche du dossier au sein des SIG. Ennova, société privée, ne publie aucun chiffre financier sur son activité. «Mais tout était transparent pour les SIG», se défend Claudio Zanini.

Les choses ont commencé à mal tourner lorsque, dès le mois de juin dernier, Ennova a voulu mettre en place un nouveau tour de table afin d'obtenir des crédits supplémentaires pour plus de 30 millions. «Je ne peux pas confirmer ces chiffres, qui font partie du secret des affaires», indique Claudio Zanini. Le président d'Ennova, qui a fait ses premières armes dans l'éolien en Allemagne, estime cependant «que des prix de 500 000 à 600 000 euros le mégawatt sont monnaie courante en Allemagne».

Ces montants sont totalement incompréhensibles pour Jean-Michel Bonvin, directeur de Greenwatt, filiale de Groupe E spécialisée dans les énergies renouvelables. «Il est absolument impossible de rentabiliser, à terme, un parc éolien avec ce type d'exigence», indique-t-il. En se basant sur la rétribution au prix coûtant (RPC), le système fédéral d'aide au rachat d'énergies renouvelables, il estime qu'un montant maximum de 100 000 francs le mégawatt est économiquement justifié. «Pour le parc du Schwyberg, près du lac Noir, on arrive même à 30 000 francs le mégawatt», calcule-t-il. Groupe E, comme d'autres entreprises électriques ancrées dans leur région, a privilégié une approche pragmatique des énergies renouvelables, en créant une petite entité de quelques personnes chargées de ce secteur. «C'est le seul moyen de progresser en tenant compte de l'avis des collectivités locales, précise Jean-Michel Bonvin. Il s'agit de décentraliser les projets et de demander à chaque région de faire un effort.»

Greenwatt, au capital de 30 millions de francs, l'a ainsi ouvert au canton de Neuchâtel et à la Ville de Sion. «Il faut vraiment impliquer d'emblée les collectivités locales plutôt que de vouloir réaliser des projets conçus à l'extérieur des régions concernées», explique-t-il. Jean-Michel Bonvin reconnaît que la concurrence entre les sites a été néfaste et que les sociétés électriques romandes auraient dû collaborer pour améliorer les chances de succès des projets de parcs éoliens. «Chacun pensait pouvoir mieux faire que le voisin», constate-t-il.

L'occasion manquée d'une mise en commun de fonds semi-publics pour le développement de l'éolien en Suisse romande a été manquée

Regrouper les forces romandes dans un fonds financièrement transparent

en 2010, lors de la création du groupe Alpiq, résultat de la fusion du romand EOS et du soleurois Atel. Dans la corbeille de la mariée s'est trouvée une «soulte» de quelque 200 millions de francs par société actionnaire d'EOS. Les SIG, Romande Energie, Groupe E et les Services industriels de Lausanne ont ainsi hérité de centaines de millions de francs. Chacune dans son coin, ces sociétés ont alors créé, avec cet argent, un fonds de développement de projets de production d'énergie renouvelable. SwissElectricity avait proposé, à l'époque, la création d'un fonds commun de développement des énergies renouvelables qui aurait été géré de manière paritaire par les entreprises électriques, les services cantonaux de l'énergie et les consommateurs des collectivités locales touchées par l'éolien. «Cela aurait bien sûr évité la surenchère sur les sites propices à l'installation d'éoliennes», constate Stéphane Genoud. «Hélas, les cantons ne voulaient pas se mêler de la politique d'entreprise des sociétés électriques», se souvient-il.

La crise au sein des SIG relance le débat sur la meilleure manière de développer l'éolien en Suisse romande. Stéphane Genoud a décidé de proposer, à nouveau, la création d'un fonds commun qui serait alimenté, dans un premier temps, par ce qui reste de la «soulte» d'EOS. «Il s'agit d'instaurer une vraie concurrence entre des projets à réaliser sur des sites qui sont déjà clairement établis par les plans directeurs cantonaux. Sur la base d'un appel d'offres, le projet qui aurait le meilleur rendement au kilowattheure produit serait financé grâce à ce fonds, poursuit Stéphane Genoud. Tout le monde serait gagnant grâce à ce processus de décision transparent, y compris les collectivités locales et les consommateurs.»

La Suisse doit combler son retard

> Les énergies renouvelables à la traîne

L'un des points d'accrochage de la conseillère fédérale Doris Leuthard avec le commissaire européen à l'Energie au sujet de l'accord sur l'électricité, négocié en ce moment, concerne précisément le courant vert. L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre une part de 20% de nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse) en 2020. La Suisse, malgré le catalogue de bonnes intentions contenu dans la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral ne parviendra pas à atteindre cet objectif. Elle doit donc négocier un quota plus bas.

Le blocage des projets de parcs éoliens, entravés par des recours, montre bien la contradiction entre la volonté politique nationale et la réalisation sur le terrain. La stratégie du Conseil fédéral table sur une part de nouvelles énergies renouvelables de moins de 7% en 2020. Cela représentera 4,4 milliards de kWh (soit la consommation de 1,1 million de ménages), contre 2 milliards aujourd'hui (3%). Le décollage de ces énergies vertes, axé principalement sur la biomasse et le photovoltaïque, est prévu au-delà de 2020. L'objectif consiste à parvenir à 14,5 milliards de kWh en 2035, avec une part relativement faible laissée à l'éolien, dont les projets s'engluent dans des procédures d'opposition des populations locales ou d'organisations de protection de l'environnement.

Le lobby Suisse Eole défend un potentiel nettement plus important, qu'elle évalue techniquement entre 10 et 20 milliards de kWh pour le seul éolien, soit l'équivalent de l'objectif total de la Confédération pour toutes les nouvelles énergies renouvelables. Aujourd'hui, 33 éoliennes sont en service en Suisse, totalisant une puissance de 52 mégawatts (MW). Le parc le plus important est celui de Mont-Crosin (BE), qui dispose de 16 éoliennes exploitées par une filiale des Forces motrices bernoises. Mardi est arrivée au port de Bâle l'une des quatre nouvelles éoliennes qui permettront à ce site d'augmenter sa capacité de production. Pour le reste, on ne peut pas parler de parcs éoliens puisque le plus important, après celui de Mont-Crosin, abrite quatre éoliennes dans le canton d'Uri.

La production actuelle d'électricité éolienne représente 88 millions de kWh par an, soit la consommation de moins de 25 000 ménages (0,1% de la consommation d'électricité). A titre de comparaison, le Land allemand de Rhénanie-Palatinat (4 millions d'habitants) abrite 1200 éoliennes, qui fournissent 9,4% de la consommation locale. **W. B.**

Des critiques contre Suisse Eole

> Isabelle Chevalley défend son impartialité

Présidente de Suisse Eole et conseillère nationale vert'libérale, Isabelle Chevalley doit faire face à des critiques sur son rôle d'ex-conseillère des Services industriels de Genève (SIG) en matière d'éolien et d'énergies renouvelables. En outre, un membre important de l'organisation, Greenwatt, a décidé de démissionner de Suisse Eole qui, selon son directeur, ne défend plus les intérêts de la branche en étant trop proche d'Ennova.

«C'est vrai que le président et le directeur d'Ennova font partie du comité de Suisse Eole, mais ils ont été élus démocratiquement. Les détracteurs d'aujourd'hui n'ont pas fait acte de candidature, alors que ces postes étaient ouverts», rétorque Isabelle Chevalley. «Cette démission, qui ne m'a d'ailleurs pas encore été confirmée par groupe E, propriétaire de Greenwatt, n'est pas, en soi, dramatique, affirme-t-elle. Je soutiens que Suisse Eole n'est pas une organisation partisane. Elle défend les conditions-cadres en faveur de l'éolien et non pas une entreprise particulière ou un modèle d'affaires spécifique.»

Isabelle Chevalley, élue présidente en mai 2012, rappelle qu'elle tient des conférences sur l'éolien et défend les projets «où qu'ils soient et quels qu'en soient les promoteurs».

«Faux procès»

En réponse à une demande du député genevois libéral-radical Pierre Weiss, le Conseil d'Etat genevois a précisé qu'Isabelle Chevalley avait touché, entre 2008 et 2013, 289 000 francs en tant que conseillère des SIG. Sa tâche consistait notamment en une assistance sur les dossiers éoliens et la recherche de nouvelles opportunités de création de parcs. «Le montant mensuel n'est pas très élevé si vous considérez qu'il s'est étalé sur cinq ans, note la conseillère nationale. J'ai également toujours été très claire à ce propos. Lorsque j'ai accepté la présidence de Suisse Eole, en 2012, j'ai dit que je n'accepterais pas de nouveaux mandats de la part des SIG mais que je terminerais simplement ceux en cours.»

La présidente de Suisse Eole estime qu'on lui fait «un faux procès», d'autant plus qu'étant liée par le secret d'affaires, elle ne peut pas donner le détail des mandats confiés. Suisse Eole a été créée en 1998 avec pour objectif de soutenir la création d'une dizaine de sites éoliens d'ici à 2010, permettant de produire jusqu'à 100 millions de kWh par année, soit la consommation de 30 000 ménages. Plusieurs projets sont bloqués par de multiples oppositions. **W. B.**